



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 405 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 48, Loi concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles, est trop coûteux (9,5 millions et plus) pour ce qu'il rapportera du point de vue environnemental (seulement 5 % des voitures échoueraient au test, selon Protégez-vous) ;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est encore la classe moyenne et les personnes à faibles revenus qui sont touchées;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes possédant des véhicules automobiles usagés les entretiennent déjà rigoureusement afin qu'ils fonctionnent le plus longtemps possible;

**CONSIDÉRANT QUE** les gens concernés par ce projet de loi sont des modèles environnementaux, car ils récupèrent, réparent et réutilisent des véhicules usagés par choix écologique et financier;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, sommes contre le projet de loi 48 dans sa totalité.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean

5 juin 2012

Date